

ARRETE DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT

N°2023- 30/6.1

Le Maire de la commune de MARIGNY-LE-LOZON,

Vu le Code de la route et notamment les articles R44, R225 et R 225-1

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L.2212-2, L 2213., L 2213-5

Vu la demande présentée par la société EUROVIA à Périers, pour des travaux d'aménagement du bourg de Marigny du lundi 03 avril 2023 au vendredi 05 mai 2023 de 8h à 18h au carrefour entre rue Auguste Eudeline et la rue du huit mai 1944 ainsi que la rue Chanoine de Groucy.

CONSIDERANT la sécurité à mettre en place pendant le déroulement des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement au carrefour entre rue Auguste Eudeline et la rue du huit mai 1944 ainsi que la rue Chanoine de Groucy.

ARRETE

Du lundi 03 avril 2023 8h au vendredi 05 mai 2023 18h

Article 1 : Le stationnement sera interdit et la circulation sera alternée au carrefour entre la rue Auguste Eudeline et la rue du huit mai 1944 à Marigny du lundi 03 avril 2023 au vendredi 05 mai 2023 de 8h à 18h (hors samedis et dimanches).

Article 2 : Le stationnement et la circulation seront interdits temporairement selon les phases de chantier, rue Chanoine de Groucy.

Article 3 : Une signalisation sera mise en place par l'entreprise pour matérialiser ces interdictions.

Article 4 : Le maire et le commandant de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marigny-le-Lozon, le 31 mars 2023

Le Maire,
Fabrice LEMAZURIER

